

Renseignements sur le propriétaire et le rucher

1. L'utilisateur :
 - Tous les apiculteurs.
2. La fréquence d'utilisation :
 - Mise à jour ou référence au besoin.
3. Les raisons d'enregistrer les renseignements sont les suivantes :
 - La gestion commerciale
 - Fournit des coordonnées qui peuvent être utiles pour évaluer la valeur du rucher en vue de l'exploitation.
 - Les dossiers organisés du rucher peuvent augmenter la valeur marchande de l'exploitation.
 - La communication
 - Les renseignements relatifs à un emplacement pratique (par ex. : des emplacements géographiques) facilitent le cheminement des visiteurs vers le rucher (par ex. : l'apiculteur provincial, l'assurance récolte, les inspecteurs d'abeilles, les apiculteurs en visite).
 - En cas d'urgence, les coordonnées relatives à un rucher et à un emplacement devraient être disponibles aux apiculteurs, à leur personnel, aux membres familiaux et autres.
 - Facilite la communication entre les apiculteurs avoisinants – la communication en temps utile de la maladie peut mener vers une plus grande rentabilité pour tous les groupes concernés (une meilleure production de miel, une capacité hivernale accrue, des frais médicaux moindres, une réduction du temps passé par un employé/un apiculteur à traiter les colonies malades).
 - Facilite la communication entre les propriétaires.
 - La biosécurité apicole
 - Les apiculteurs devraient contacter leur apiculteur provincial et les inspecteurs d'abeilles lorsqu'ils s'interrogent à propos des maladies et des traitements recommandés.
 - Lorsqu'il y a des maladies et des problèmes (par ex. : une résistance à un traitement), les exploitants (en particulier les petits ou les nouveaux apiculteurs) devraient contacter les apiculteurs avoisinants (en particulier les apiculteurs importants et/ou chevronnés) afin de préserver de bonnes relations entre voisins et une biosécurité apicole de haut niveau.
 - La salubrité des aliments
 - Les descriptions de ruchers et les renseignements sur les emplacements peuvent aider à retracer les origines des contaminants.
 - Connaître le milieu autour d'un rucher peut réduire le risque de contamination du miel.
4. Les références à la Norme de biosécurité apicole et au CBISQT :
 - La Norme de biosécurité apicole : pages 22-30 et 131
 - Le CBISQT : pages 9-17
 - Le présent modèle est une adaptation de la Norme de biosécurité apicole, formulaire 4.0 (page 159)
5. Commentaires généraux :
 - Garder une copie à jour dans le camion/véhicule à abeilles en cas de besoin de contacter immédiatement le propriétaire du rucher lorsque vous êtes dans le rucher.
 - Les apiculteurs voisins devraient être contactés si les abeilles se trouvent dans la distance de vol.
 - Les apiculteurs devraient tenir compte d'une évaluation annuelle des descriptions de leur rucher afin de s'assurer qu'elles sont à jour et qu'elles reflètent le milieu dans lequel leurs abeilles se trouvent.
 - Les petits ou nouveaux apiculteurs auront vraisemblablement besoin de plus d'aide lorsqu'il y a des problèmes de maladies contrairement à ceux qui gèrent des opérations de grande envergure.
 - Le retrait de matériel insalubre est important afin de garder les abeilles en santé dans le rucher ainsi que dans les autres ruchers qui se trouvent dans la distance de vol.
 - Tout le matériel apicole devrait être inspecté en profondeur et inventorié au moins une fois par année.